

« Tant que la société acceptera autant de morts au travail, rien ne changera »



ENTRETIEN AVEC MICHEL BIANCO
CO-PRESIDENT DE L'ASSOCIATION CARREFOUR CITOYEN DE VENELLES ET DU
PAYS D'AIX

PAR **ELIANE PATRIARCA** , JOURNALISTE / 30 AVRIL 2026

Depuis ce jour de 2006 où Jérôme, son fils de 32 ans, a perdu la vie faute de garde-corps sur la passerelle d'où il lavait des vitres, Michel Bianco combat la banalisation de l'insécurité au travail et lutte pour la reconnaissance de la responsabilité de l'employeur. Huitième et dernier volet de notre dossier « Accidents du travail : arrêter l'hécatombe est possible ».

Quel était votre objectif lorsque vous avez commencé, il y a vingt ans, à recenser les accidents du travail et participé à la création de l'association Carrefour citoyen ?

Michel Bianco : Je voulais donner une réalité, une visibilité à la mort au travail, montrer l'ampleur du phénomène et son caractère systémique. Depuis, je répertorie quasiment chaque jour sur ma page Facebook les accidents du travail qui se produisent en France.

Quand un tel drame arrive, c'est la sidération, l'isolement, l'incompréhension, le sentiment d'injustice. Rien n'est prévu pour les proches. Il n'existe pas, par exemple, de guichet au niveau national où l'on pourrait signaler l'accident, la mort, et demander comment faire après. On se trouve confronté à la loi, aux règles, à la nécessité de trouver un avocat, alors même qu'on est noyé dans la douleur et l'émotion. Ensuite, il y a la torture de la lenteur des procédures juridiques et les tentatives de criminalisation des défunts.

Certaines familles ont la volonté de parler, de se battre : je pense par exemple à un technicien d'Orange, mort à la suite d'une chute de cinq mètres, alors qu'il travaillait en haut d'un poteau téléphonique. Il avait utilisé, sur ordre de son chef, une échelle-plateforme dont le CHSCT et l'Inspection du travail avaient dénoncé à maintes reprises la dangerosité. Orange a été condamnée pour homicide

involontaire avec une amende de 50 000 euros, et des dommages et intérêts pour la famille, et a retiré les milliers d'échelles en usage. D'autres proches de victimes préfèrent au contraire ne pas médiatiser leur cas.

Pourquoi avez-vous aussi rejoint le collectif Familles stop à la mort au travail, fondé il y a trois ans ?

M. B. : C'était naturel pour moi d'y adhérer : le fait d'avoir tous vécu un tel drame nous rapproche, et travailler ensemble aide à réfléchir et à surmonter la douleur. Même si j'ai une expérience et un parcours différents : je continue de penser que ce sont surtout les organisations syndicales au sein des entreprises qui ont un grand rôle à jouer pour améliorer les questions de santé et sécurité au travail. Ma conviction, c'est que les salariés sont les plus à même de dire ce qu'il faut faire pour garantir la sécurité. Mais ce collectif a agi comme un révélateur : c'est grâce à lui, grâce à la force des témoignages des parents, des familles sur tout ce que cela implique comme douleur qu'on parle davantage aujourd'hui des accidents du travail.

En vingt ans, comment a évolué la situation pour les victimes et leurs proches ?

M. B. : Il y a une sensibilité médiatique accrue aux accidents du travail et plus de visibilité qu'en 2006. Mais toujours pas d'engagement au niveau de l'Etat ! A part des paroles, et quelques actes, comme les plans de prévention annuels, national et régionaux. Mais nous en sommes toujours en France à un niveau d'accidents mortels inacceptable : encore 764 décès en 2024 !

Notez-vous une amélioration des procédures judiciaires ?

M. B. : En termes de complexité et longueur de procédure, les choses se sont plutôt aggravées, car la justice est débordée et démunie face à ces dossiers souvent très complexes. L'exemple de l'effondrement de la scène pour le concert de Madonna au Vélodrome de Marseille en juillet 2009 est emblématique : un chantier international, avec des intervenants de l'autre bout du monde, des cascades de sous-traitants et donc une foule d'avocats qui demandent des compléments d'information, des analyses supplémentaires. Le procès a fini par avoir lieu, mais onze ans plus tard ! Ces procédures très longues, c'est aussi un moyen de diluer dans le temps les questions de responsabilité, de laisser s'évanouir la charge émotionnelle et donc de protéger l'image de l'entreprise.

Que préconisez-vous pour renforcer la prévention ?

M. B. : Une formation à la sécurité obligatoire pour tout salarié, avec des mises à jour systématiques. Parce que le pire en termes de sécurité au travail, c'est le quotidien, les habitudes, le « on a toujours fait comme ça ». On devrait aussi interdire à toutes les entreprises de sous-traiter une prestation à plus d'un niveau, car les chaînes de sous-traitance diluent les responsabilités au détriment du lampiste. Quant au document unique de prévention des risques professionnels, le Duerp, qui doit être mis à jour chaque année, il ne l'est jamais dans les petites entreprises, qui n'en ont pas les moyens. Sans parler des Duerp que les grosses entreprises peuvent acheter !

Les sanctions à l'encontre des employeurs fautifs se sont-elles durcies ?

M. B. : Mon fils est mort en 2006 pour six mois de prison avec sursis et 3 750 euros d'amende ! Même si aujourd'hui les peines sont un peu plus importantes, elles restent ridicules et donc non dissuasives. Pourquoi ne fait-on pas comme pour les accidents de la route ? Depuis juillet 2025, la loi permet de poursuivre les responsables d'accidents mortels accompagnés d'une circonstance aggravante, comme la consommation de stupéfiants ou le défaut de permis, pour « homicide routier » et non plus pour « homicide involontaire ». Jamais il n'en a été question vis-à-vis d'un employeur ! Il n'y a pas de volonté politique de poser ces questions-là. Je soutiens totalement la proposition du collectif Familles stop à la mort au travail de créer l'infraction spécifique d'« employicide ».

Quelle est cette mobilisation citoyenne à laquelle vous appelez pour réduire la sinistralité au travail ?

M. B. : Au début des années 1980, la population française n'a plus accepté que les accidents routiers provoquent 10 000 morts par an. Un arsenal de mesures de prévention a alors été mis en place pour limiter cette hécatombe et on a réussi à diviser le nombre de morts par trois. Et bien, tant que la société acceptera qu'il y ait 1 200 morts par an entre accidents du travail, accidents de trajet et maladies professionnelles, tant qu'on ne passera pas du fait divers au fait de société, les politiques ne bougeront pas, et on n'obtiendra pas les moyens d'éviter les accidents. Il faut que la prévention et la sécurité au travail deviennent une culture.